



Le Conseil communal,

Objet : Motion de solidarité à l'égard des sans papiers.

Vu la motion adoptée à l'unanimité par le Conseil communal le 27 novembre 2017, par laquelle la Ville de Liège s'est déclarée « *Ville hospitalière, responsable accueillante et ouverte* » ;

Considérant que cette motion vise notamment à s'opposer fermement à toutes formes de politiques migratoires qui entraînent des violences et des violations des droits humains des personnes migrantes ;

Vu la Déclaration de politique communale du 4 février 2019 dans laquelle le Collège communal réaffirme son attachement à la décision du 27 novembre 2017 et prône un traitement digne et rapide des situations des familles en situation illégale et une régularisation au cas par cas de celles qui résident depuis longtemps sur le territoire, particulièrement quand les enfants sont scolarisés ;

Considérant que la régularisation est la seule manière d'offrir des perspectives d'avenir à ces personnes qui résident et travaillent déjà sur notre territoire en leur permettant d'obtenir un emploi déclaré, un logement, un meilleur accès aux soins de santé et une scolarité complète pour leurs enfants ; qu'elle est donc bénéfique pour la société toute entière ;

Considérant que cette compétence relève du Gouvernement fédéral ;

Vu le courrier du 18 décembre 2019 adressé au Bourgmestre et aux chefs de groupes du Conseil communal par le Collectif liégeois de soutien aux sans-papiers ;

Après examen du dossier par la Commission compétente ;

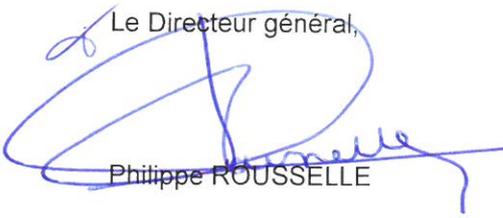
DEMANDE la mise en place de régularisations au cas par cas des personnes sans-papiers, sur base de critères clairs et confiée à une commission permanente indépendante de l'Office des étrangers ;

CHARGE M. Bourgmestre de transmettre cette motion aux négociateurs fédéraux et aux présidents des différents partis du Parlement fédéral.

La présente décision a recueilli 34 voix pour, 0 voix contre, 7 abstentions.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur général,


Philippe ROUSSELLE



Le Bourgmestre,


Willy DEMEYER